

CHARTRE DE COLLABORATION

entre:

- * L'ASSOCIATION SIERRE RÉGION
- * LES COMMUNES DE LA PLAINE : SIERRE, CHALAIS, CHIPPIIS, GRÔNE ET ST-LÉONARD,
- * LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR PRIMAIRE : LE GROUPEMENT MARÂCHER ET ARBORICOLE DE LA RÉGION SIERROISE ET L'ASSOCIATION LES COTEAUX DE SIERRE
- * LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR SECONDAIRE : ASSOCIATION "CLUB PME/PMI" DE LA REGION SIERROISE
- * LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR TERTIAIRE : STE DE DÉVELOPPEMENT SIERRE – SALGESCH & ENVIRONS
- * LES REPRÉSENTANTS DES MILIEUX DE LA NATURE: PRO NATURA VALAIS ET WWF VALAIS

1. VISION

Vu le projet de 3^{ème} correction du Rhône dont les objectifs principaux approuvés par le Grand Conseil valaisan le 27.09.2000 visent à augmenter la sécurité, à améliorer la qualité de l'environnement du fleuve et à renforcer son attrait comme espace de vie et de loisirs.

Vu le thème directeur "Vivez et entreprenez dans un environnement sain" du concept de développement de Sierre Région ainsi que les objectifs et mesures prévus dans son programme pluriannuel 2003-2006.

Considérant l'opportunité de synergies avec la 3^{ème} correction du Rhône, la région, les communes et les partenaires signataires s'engagent à réaliser en commun un projet de développement du territoire de la plaine entre Sierre et St-Léonard en vue d'atteindre les 3 objectifs visés par le programme d'action pluriannuel : A) Qualité de vie – B) Esprit d'entreprise – C) Environnement sain.

2. ACTION

A cet effet les partenaires, avec l'appui du Canton (projet Rhône 3) :

- constituent une commission régionale de pilotage (CoRePil)
- définissent un processus de participation interne à la région
- élaborent un concept d'évolution de la plaine
- déterminent les moyens de concrétisation du concept.

3. COMMISSION REGIONALE DE PILOTAGE (CoRePil)

La commission régionale de pilotage, en collaboration avec les responsables du projet Rhône, garantit la participation de tous les milieux concernés, permet les arbitrages indispensables, contribue au développement et à la mise en cohérence des projets "Concept évolution de la plaine" et "Rhône 3" et assure l'information.

La commission régionale se compose de :

- 2 représentants de l'Association Sierre Région,
- 7 représentants des communes : (Sierre 3, Chalais 1, Chippis 1, Grône 1, St-léonard 1)
- 1 représentant du secteur primaire,
- 1 représentant du secteur secondaire,
- 1 représentant du secteur tertiaire
- 1 représentant des milieux de la nature.

Les représentants à la Commission régionale de pilotage (CoRePil) sont désignés par les partenaires. La Commission régionale de pilotage (CoRePil) est présidée par le délégué du Conseil Exécutif de Sierre Région.

La commission régionale de pilotage (CoRePil) règle toutes les démarches opérationnelles indispensables à l'élaboration du concept. Elle assure notamment le lien avec le Conseil Exécutif de Sierre Région, les partenaires signataires ainsi qu'avec les autres intéressés non représentés.

Les membres auront soin d'être présents ou de se faire représenter aux séances de la commission régionale de pilotage (CoRePil).

4. PROCESSUS DE PARTICIPATION INTERNE A LA REGION

La participation prendra la forme de :

- la concertation via les représentants de la Commission régionale de pilotage
- la consultation des acteurs et groupes d'intérêt non représentés à la Commission régionale de pilotage
- l'information et de la communication essentiellement en collaboration avec le projet Rhône 3.

5. CONCEPT D'EVOLUTION DE LA PLAINE

Ce concept intègre, au niveau régional, la vision, les objectifs et les principes généraux de la 3^{ème} correction du Rhône en considérant les 3 objectifs : Qualité de vie – Esprit d'entreprise – Environnement sain du programme d'action pluriannuel de Sierre-Région.

Il présente un scénario de développement et établit la liste des actions à entreprendre par les différents partenaires pour sa concrétisation.

6. MOYENS

Une collaboration étroite intervient à tous les niveaux entre les partenaires et les responsables de Rhône 3 pour, d'une part assurer la prise en compte réciproque des visions de développement, respectivement dans le concept d'évolution de la plaine et dans le projet général du Rhône et, d'autre part, préciser les engagements nécessaires à leurs réalisations aux niveaux : cantonal (projet général R3), régional (Programme d'action pluriannuel) et communal (Plan d'aménagement local).

Un contrat de collaboration entre le comité de projet Rhône 3 (CoProR3) et Sierre Région fixe la structure organisationnelle, la répartition des tâches, les procédures à suivre et les modalités de financement (des études).

7. COLLABORATION AVEC LE CANTON

La charte et le contrat de collaboration seront respectivement reconnue et validé par le Conseil de pilotage Rhône 3 (CoPilR3).

La charte a été lue et approuvée par les partenaires suivants :

L'Association Sierre Région	La Présidente Maria-Pia Tschopp	Le Secrétaire Bertrand Favre
Commune de Sierre	Le Président Manfred Stucky	Le Secrétaire Jérôme Crettol
Commune de Chalais	Le Président Dany Perruchoud	Le Secrétaire François Zuber
Commune de Chippis	Le Président Roland Caloz	Le Secrétaire Claude Zufferey
Commune de Grône	Le Président André Gillioz	Le Secrétaire Gérald Morand
Commune de St-Léonard	Le Président Michel Schwéry	Le Secrétaire Stéphane Bétrisey
Le Groupement maraîcher et arboricole de la région sierroise	Le Président Albert Pitteloud	Le Secrétaire
Association les Coteaux de Sierre	Le Président José Clavier	Le Caissier Pierre-Louis Sartoretti
Association Club "PME/PMI" de la région sierroise	Le Président Giorgio Brigenthi	Le Secrétaire
Société de développement Sierre / Salgesch & Environs	Le Président René-Pierre Antille	Le Secrétaire
Pro Natura Valais	Le Président	Le Secrétaire
WWF Valais	Le Président	Le Secrétaire